

Colmar, le 13 octobre 2014

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

à

- Monsieur le président de l'université de Strasbourg
- Monsieur le directeur de l'ESPE de l'académie de Strasbourg
- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

pour attribution

- Messieurs les directeurs pédagogiques des établissements spécialisés
 - Mesdames et messieurs les directeurs des SEGPA de collège
- s/c de Mesdames et messieurs les principaux
- Mesdames et messieurs les directeurs d'école
- pour attribution et communication à leurs adjoints***



**Division du 1^{er} degré
Bureau de la
gestion collective
des personnels**

Dossier suivi par
Catherine BOUILLET
2^{ème} Bureau

Implantation
Cité administrative
Bâtiment D
3, rue Fleischhauer
COLMAR
Téléphone
03 89 24 81 29
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse Postale

**21, rue Henner
B.P. 70548
68021 Colmar cedex**

OBJET : Stage de spécialisation 2015-2016 de psychologie scolaire.

Réf. : Note de Service à paraître au BO.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le stage de préparation au diplôme d'état de psychologie scolaire aura lieu durant l'année scolaire 2014-2015 dans les Centres de formation suivants: *AIX MARSEILLE I, BORDEAUX II, GRENOBLE II, LILLE III, LYON II et PARIS V.*

Ne sont concernés par ce stage que les instituteurs ou professeurs des écoles titulaires de la licence de psychologie ou qui en deviendraient titulaires au mois de septembre 2015 au plus tard et justifiant de 3 ans de services effectifs à temps complet dans une classe. Les services en RASED ou comme éducateur en internat ne sont pas considérés comme de l'enseignement. Je vous rappelle l'obligation d'exercer, à l'issue de la formation, pendant 3 années consécutives dans le département au titre duquel l'admission au stage a été prononcée.

Les personnes désirant participer au stage organisé en 2015-2016 voudront bien compléter les imprimés ci-joints. Elles détailleront particulièrement l'historique du cursus universitaire (il ne s'agit pas seulement d'énumérer les diplômes obtenus), exposeront leur expérience professionnelle (lieux précis et périodes d'exercice à temps plein), ce qui les a amené à la psychologie scolaire et présenteront leur motivation et leur projet. Elles indiqueront éventuellement les formations suivies et les publications réalisées.

Les candidatures devront parvenir à l'inspecteur de circonscription **pour le 6 novembre 2014**. Les inspecteurs me transmettront les dossiers au plus tard pour le 21 novembre 2014.

P. la directrice académique et p.o.
L'inspecteur de l'éducation nationale
adjoint à la directrice académique :

signé : Martin Arlen